

ERASMUS+ ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Mobilités possibles

- Mobilités de stage des apprenants,
- Mobilité d'observation des personnels (enseignants ou non),
- Mobilité de formation des personnels (enseignants ou non),

DEMARCHE

De juin N-2 à
décembre N-1

Réflexion sur le projet :

- Public,
- Objectifs,
- Acteurs,
- Organisations,
- Pays de destination,

Obtention du code PIC <http://ec.europa.eu/education/participants/portal>

Création du compte ECAS <https://ecas.ec.europa.eu/cas.login>

Décembre à février

- Récupération formulaire de demande de bourse (avec le code PIC et une adresse e-mail), <http://www.erasmusplus.fr/penelope>
- Remplissage du formulaire,
- Soumission du formulaire rempli,

RESULTATS JUN N-1

MISE EN OEUVRE

Juin à départ N+1

ÉTUDIANT

- Choix des participants (candidature),

Etudiants :

- Arrêt des dates et destinations,
- Organisation : recours ou non à un organisme intermédiaire,
- Evaluation du coût,
- Dépôt demande de subvention à la collectivité (30/10/N-1, 1/3 du budget total),
- Préparation des participants à la mobilité,
- CV et lettre de motivation dans la langue du pays d'accueil, à transmettre à l'OI ou à l'entreprise d'accueil,
- Formalités administratives (passeport, avenant au contrat d'assurance, déclaration de la liste des partants à la DAREIC, déclaration des partants à l'assurance de l'EPL, carte de SS européenne, convention de stage dans la langue du pays d'accueil, document obligatoire Erasmus+),
- Saisie des mobilités <https://webgate.ec.europa.eu/eac/mobility>,

MISE EN OEUVRE

Juin à départ N+1

PERSONNELS

Personnels

- Choix des participants (candidature),
- Organisation : les participants gèrent leur mobilité ou l'EPLE organise (organisme de formation, lieu, hébergement, billet et transfert, etc)
- Utilisation de la bourse après calcul du montant (paiement de l'organisme de formation ou virement au participant),
- Contrat, document obligatoire Erasmus+, carte de SS européenne, assurance, etc,

Au retour des participants

- Validation des rapports des participants,
- Récupération et archivage documents,
- Rapport final (6 mois après la fin du projet)
<https://webgate.ec.europa.eu/eac/mobility>,
- Demande de versement de solde de subvention de la collectivité,

Texte :

- Unité facultative de mobilité : création, NOR : MENE1406412A, arrêté du 27-6-2014 - J.O. du 29-6-2014,
- Référentiel des formations,
- Modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires au collège et au lycée
Circulaire n°2011-117 du 3 août 2011
- <http://www.erasmusplus.fr/penelope/>
- Appel à propositions 2016 - publication au BOEN <http://www.erasmusplus.fr/penelope/>
- Guide du programme Erasmus+ 2016 <http://www.erasmusplus.fr/penelope/>
- Convention Région Martinique/Rectorat
(<http://site.ac-martinique.fr/dareic/wp-content/uploads/2015/12/Fiche-de-proc%C3%A9dure-demande-subvention-R%C3%A9gion.pdf>;
<http://site.ac-martinique.fr/dareic/wp-content/uploads/2014/09/convention-r%C3%A9gion-sign%C3%A9e.pdf>)
- Déclaration aux postes diplomatiques : http://site.ac-martinique.fr/dareic/?attachment_id=3238